

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute Provence

Service Départemental d'Incendie et de Secours

DELIBERATION N° 2014-21(RAJ)

Date de convocation : 16 juin 2014

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 13

Absents : 09

Votants : 13

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la présente délibération :

EXTRAIT DU REGISTRE

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES DE HAUTE PROVENCE**

L'an deux mille quatorze et le 24 juin, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude FIAERT.

Etaient présents :

Madame Patricia GRANET, Messieurs Jean ARNAUD, Roland AUBERT, Khaled BENFERHAT, Claude BREMOND, Marcel CLEMENT, Bernard DIGUET, Christian LOGIER, Patrick MARTELLINI, Serge PRATO, Jean-Yves ROUX, Serge SARDELLA.

Etaient excusés :

Messieurs Jean BALLESTER, Jacques LARTIGUE, André LAURENS, René MASSETTE, Pierre POURCIN, Michel REY, Gilbert SAUVAN, Michel ZORZAN.

Monsieur Jean ARNAUD a été désigné secrétaire de séance par le Président.

Objet : Approbation du compte-rendu de la réunion du CASDIS du 27 mai 2014

Le Président FIAERT expose :

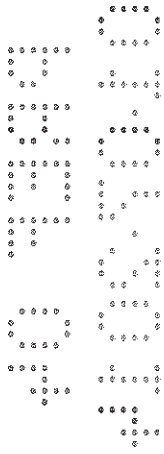
Le compte rendu de la réunion du 27 mai 2014 a été porté à la connaissance de chaque administrateur.

L'assemblée délibérante doit approuver ce document.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a adopté ce rapport à l'unanimité, les jour, mois, an que ci-dessus.

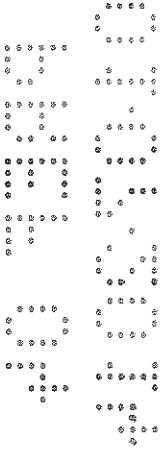
Le Président du Conseil d'Administration


Claude FIAERT



Very faint, illegible text or markings on the right side of the page, possibly bleed-through from the reverse side.

Rapport n°1	Approbation du compte-rendu de la réunion du CASDIS du 19 février 2014
Rapport n°2	Elections 2014 : Désignation des représentants du CASDIS à la commission de recensement des votes
Rapport n°3	Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion de l'exercice 2013
Rapport n°4	Affectation des résultats de l'exercice 2013
Rapport n°5	Révision de la délibération 2013-67 relative à la tarification des prestations payantes réalisées par le SDIS des Alpes-de-Haute-Provence
Rapport n°6	Indemnités horaires des membres du Service de Santé et de Secours Médical
Rapport n°7	Avenant n°2 au marché n°2012-57 relatif à la mise à niveau du Système d'information opérationnel pour le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes de Haute Provence (report de certains groupes de fonctionnalités des tranches 1 et 2 sur les tranches 5 et 6 créées)
Rapport n°8	Attribution de marchés publics
Rapport n°9	Convention d'utilisation du réseau radiotéléphonique de l'Association Réseau Radio d'Alerte du Secours en Montagne des Alpes-de-Haute-Provence (RRASMAHP)
Rapport n°10	Convention de partenariat avec le Service des Traducteurs d'Urgence – section Languedoc-Roussillon (STU-ALHU)
Communication	Communication relative à la signature d'une convention de prestations de services conclue entre l'ADMR, l'UDSP et le SDIS des Alpes-de-Haute-Provence
	Questions diverses



Etaient présents :

Les membres avec voix délibérative :

Messieurs Claude BREMOND, Marcel CLEMENT, André LAURENS, René MASSETTE, Félix MOROSO, Pierre POURCIN, Michel REY, Jean-Yves ROUX, Serge SARDELLA.

Les membres avec voix consultative :

Le Lieutenant-Colonel Thierry CARRET, Directeur par suppléance du Service Départemental d'Incendie et de Secours,

Le Médecin Hors Classe Frédéric PETITJEAN, Médecin-Chef du Service de Santé et de Secours Médical,

Le Capitaine Denis PARET, représentant les SPP officiers,

Le Lieutenant André FASSINO, représentant les SPV non officiers,

Le Sergent Ludovic GEFFROY, représentant les SPP non officiers.

Etaient excusés :

Messieurs Roland AUBERT, Jean BALLESTER, Gilbert SAUVAN, Michel ZORZAN.

Le Capitaine Arnaud VALLOIS, Président de l'UDSP,

Le Lieutenant Laurent MAGNAN, représentant des SPV officiers,

Le sergent Mathieu GUIEYSSE, représentant des SPP non officiers,

Assistaient également à la réunion :

Madame Patricia WILLAERT, Préfet des Alpes de Haute-Provence,

Madame Violette RENAUX, Payeuse Départementale,

Monsieur Jean-Luc CELESTIN, Directeur des finances et des affaires juridiques du Conseil Général.

Le Président FIAERT ouvre la séance à 14 heures 30. Il rappelle que le CASDIS siège en composition restreinte, seuls les conseillers généraux ayant été convoqués du fait du renouvellement des maires et présidents d'EPCI membres du CASDIS suite aux élections municipales et communautaires de mars 2014. Il remercie Madame le Préfet pour sa présence à cette réunion.

Monsieur POURCIN a été désigné secrétaire de séance par le Président. Il procède à l'appel, le quorum étant atteint le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

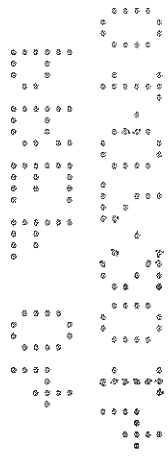
Rapport n°1 : Approbation du compte-rendu de la réunion du CASDIS du 19 février 2014 :

Le Président FIAERT présente ce rapport, en l'absence d'observations il est adopté à l'unanimité.

Rapport n°2 : Elections 2014 : Désignation des représentants du CASDIS à la commission de recensement des votes :

Le Président FIAERT présente ce rapport. Il propose aux membres du CASDIS de désigner messieurs les maires de Bras d'Asse et d'Aiglun et messieurs les présidents des communautés de communes de Haute-Provence et du Teillon pour siéger à cette commission.

Il précise que suite à l'organisation des élections des représentants des maires et EPCI au CASDIS la commission de recensement des votes, présidée par Madame le Préfet ou son représentant, se réunira le 12 juin 2014 à partir de 9 heures en Préfecture.



Small, faint text or symbols located in the upper right quadrant of the page.

Small, faint text or symbols located in the middle right quadrant of the page.

Small, faint text or symbols located in the lower middle right quadrant of the page.

Small, faint text or symbols located in the lower right quadrant of the page.

Le rapport est mis aux voix, il est adopté à l'unanimité.

Rapport n°3 : Approbation du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice 2013 :

Le Vice-Président ROUX présente ce rapport.

En l'absence d'observation et après que le Président FIAERT ait quitté la salle, le rapport est mis aux voix. Il est adopté à l'unanimité.

Rapport n°4 : Affectation des résultats de l'exercice 2013 :

Le Vice-Président ROUX présente ce rapport. En l'absence d'observations il est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

Rapport n°5 : Révision de la délibération 2013-67 relative à la tarification des prestations payantes réalisées par le SDIS des Alpes-de-Haute-Provence

Le Vice-Président ROUX présente ce rapport.

Le Président FIAERT souligne que cette révision porte essentiellement sur une baisse des tarifs appliqués aux collectivités et aux associations.

Le Lieutenant-Colonel CARRET précise que seul le coût d'immobilisation horaire des engins sera appliqué si le véhicule n'est pas utilisé. Les tarifs de ces services de sécurité seront donc proches de la réalité.

Cette délibération permettra également de facturer au centre hospitalier les frais liés au déclenchement de la CUMP à la demande du SAMU. L'hôpital de Digne les Bains dispose d'une dotation de l'ARS pour cela.

Au terme de cette intervention le rapport est mis aux voix. Il est adopté à l'unanimité.

Rapport n° 6 : Indemnité horaire des membres du Service de Santé et de Secours Médical :

Le Vice-Président ROUX présente ce rapport.

Le médecin-chef rappelle que le SAMU a des difficultés périodiques pour armer l'hélicoptère de la SAG. Compte-tenu de l'importance de la médicalisation de cette machine pour effectuer les missions de secours sur le département, le SAMU a demandé au SDIS d'assurer la médicalisation de l'hélicoptère, dans la mesure des disponibilités des médecins du SSSM.

Si le médecin-chef est présent ce jour-là il peut assurer ces départs, l'incidence financière étant nulle. Il rappelle qu'actuellement certains départs médicalisés ne peuvent pas être assurés du fait de carence de médecins.

Monsieur CLEMENT demande si ces départs pourront être assurés par des médecins sapeurs-pompiers volontaires.

Le docteur PETITJEAN répond par l'affirmative. Les docteurs BOUVIER et PATIN ainsi que deux autres médecins SPV pourraient assurer ces gardes sur leurs jours de repos.

Il explique que sur le secteur de Marignane, Dragon 131 est armé une semaine sur deux par des médecins du SDIS.

La mise en place de ces dispositions permettrait d'apporter une réponse institutionnelle à cela.

Le Lieutenant-Colonel CARRET rappelle qu'en 2013, entre juin et septembre, il y a eu jusqu'à 7 à 8 missions médicalisées dans la journée (accidents de moto dans les gorges du Verdon notamment). Il précise également que l'incidence financière de 15 000 euros est une hypothèse haute basée sur une estimation « très pessimiste ».

Au terme de ces interventions le rapport est mis aux voix ; il est adopté à l'unanimité.

Rapport n°7 : Avenant n°2 au marché n°2012-57 relatif à la mise à niveau du Système d'information opérationnel pour le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes de Haute Provence (report de certains groupes de fonctionnalités des tranches 1 et 2 sur les tranches 5 et 6 créées)

Le Président FIAERT présente ce rapport. Il précise que cet avenant est purement technique et n'entraîne aucune conséquence financière sur le marché relatif au changement de système d'alerte du SDIS.

En l'absence d'observations le rapport est mis aux voix. Il est adopté à l'unanimité.

Rapport n°8 : Attribution de marchés publics.

Le Président FIAERT présente ce rapport. En l'absence d'observations il est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

Rapport n°9 : Convention d'utilisation du réseau radiotéléphonique de l'Association Réseau Radio d'Alerte du Secours en Montagne des Alpes-de-Haute-Provence (RRASMAHP)

Le Président FIAERT présente ce rapport.

Le Lieutenant-Colonel CARRET souligne que l'utilisation de ce réseau permettra au SDIS de disposer d'une meilleure couverture radio sur les secteurs de l'Ubaye et du Haut Verdon.

En l'absence d'observations le rapport est mis aux voix. Il est adopté à l'unanimité.

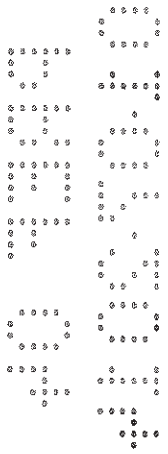
Rapport n°10 : Convention de partenariat avec le Service des Traducteurs d'Urgence – section Languedoc-Roussillon (STU-ALHU)

Le Président FIAERT présente ce rapport. En l'absence d'observations il est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

Communication n°1 : Communication relative à la signature d'une convention de prestations de services conclue entre l'ADMR, l'UDSP et le SDIS des Alpes-de-Haute-Provence

Le Président FIAERT présente les objectifs de cette convention conclue entre le SDIS, l'ADMR et l'UDSP 04. Il tient à féliciter les représentants de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers qui ont initiés ce projet, témoignage du soutien qu'ils apportent aux anciens sapeurs-pompiers et à leur famille.

1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions and activities. It emphasizes the need for transparency and accountability in financial reporting.



2. The second part of the document focuses on the implementation of internal controls and risk management strategies. It provides a detailed overview of the various measures taken to ensure the integrity and security of the organization's assets.

